



Garant solidaire du cessionnaire en liquidation judiciaire

Par melbo, le 29/07/2014 à 10:48

Bonjour, voilà,

j'ai vendu mon fonds de commerce avec mon bail en cours il y a 18 mois, je suis donc garant solidaire du cessionnaire actuel.(jusqu'à la fin des 9 ans, septembre 2017), qui m'a appris au début du mois de juillet qu'il était en liquidation judiciaire..

Au 21 juillet, je reçois un recommandé du BAILLEUR, qui me réclame les loyers impayés du cessionnaire depuis Avril.. donc 4 mois d'un coup, ça monte vite.. étant au chômage depuis 3 mois et actuellement au début de mon congé maternité, mes revenus ne me suffisent pas pour pouvoir payer une telle somme..

De plus, on m'a dit, que vu que le propriétaire n'a engagé aucune procédure avant la déclaration de liquidation judiciaire, ni envers le cessionnaire, ni envers moi-même, il ne peut me réclamer ces impayés avant la fin de la liquidation judiciaire (septembre) ou logiquement le mandataire aura prévu de le payer..

De plus, le mandataire, si le fonds n'est pas vendu d'ici là, va rompre le bail.. j en conclu que je ne serais donc plus garant solidaire, vu qu'il n'y aura plus de bail??

Merci de m'aider, je suis perdu, très angoissée, et je n'ai pas les moyens d'engager un avocat..